



Changer d'avocat dans le cadre d'une aide juridictionnelle

Par **ROBERT007**, le **10/04/2009** à **16:58**

Bonjour, Suite à un premier jugement confirmé en appel reconnaissant mes droits dans une affaire en récupération de biens, une expertise a été réalisée par un Expert auprès des tribunaux le 23 octobre 2009. Mon Avocat devait aussitôt assigner à nouveau la partie adverse. Ors, malgré mes relances téléphoniques et écrites, ce dernier n'a toujours pas agi dans ce sens sans que je puisse obtenir la moindre explication de sa part. Sachant que je bénéficie d'une Aide juridictionnelle totale, puis-je changer d'Avocat à ce stade de la procédure ? Si oui, quelles conséquences et quelle marche à suivre ? Pour info, ce procès dure depuis sept ans. Merci d'avance.